

À Calais, la mairie étrangle la scène nationale du Channel

Depuis trois ans, la Ville rogne ses dotations au théâtre. En cause, le Covid, la crise de l'énergie, l'Ukraine... et un vieux conflit avec le directeur des lieux, Francis Peduzzi, dont la maire demande le départ.

Imaginez un théâtre qui afficherait complet presque tous les soirs, où les places au tarif unique de 7 euros seraient prises d'assaut, où une programmation exigeante rencontrerait un public populaire, où les portes seraient grandes ouvertes pour en faire un vrai lieu de vie... Cette description n'est pas celle d'une utopie rêvée par un nostalgique d'André Malraux, chantre de la démocratisation culturelle quand il fut ministre, mais correspond au portrait du Channel, la scène nationale de Calais, aujourd'hui menacée par la mairie qui veut obtenir le départ de son directeur historique, Francis Peduzzi.

Comme le souligne la patronne du Théâtre du Soleil, Ariane Mnouchkine, dans une lettre de soutien fiévreuse au lieu et à sa direction, les relations houleuses entre l'homme de culture et la maire (divers droite) de la ville, Natacha Bouchard, ne datent pas d'hier. « *En 2008, à l'occasion de sa première élection, elle m'avait reçu une fois ; et puis, en 2012, elle a soudain décrété qu'elle ne voulait plus jamais me revoir* », résume le directeur du Channel. Or, depuis 2020, l'animosité personnelle s'est renforcée et a pris un tour mortifère pour l'avenir du lieu.

Alors qu'elle s'était engagée lors de la signature, en 2019, de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 à verser chaque année une subvention de 900 000 euros à sa scène nationale, la mairie de Calais a utilisé la technique du coup de rabot : moins 200 000 euros en 2020, moins 100 000 euros en 2021, moins 145 000 euros en 2022, moins 350 000 euros en 2023. « *Au total, nous arrivons quasiment à la suppression d'une année de subventions municipales*, regrette Francis Peduzzi. *Si la situation reste en l'état, nous n'aurons plus un seul centime de réserves à la fin de l'année 2023, ce qui, du jour au lendemain, peut nous mettre en situation de faillite.* »

Déjà, pour faire face aux difficultés de trésorerie, le directeur a dû demander à certaines compagnies, dont les spectacles ont reçu du Channel des aides à la production, de « *rendre 90 % de l'argent versé* », et a même dû recourir à un emprunt pour payer les salaires de janvier « *dans l'attente du versement des subventions qui est intervenu en mars-avril* ».

Pour justifier ces baisses de dotation successives, l'adjoint à la culture de la ville, Pascal Pestre, met en avant « *la fermeture des lieux de culture liée au Covid* », puis « *l'augmentation de la facture énergétique et les conséquences de la guerre en Ukraine qui ont pesé sur l'ensemble du budget municipal* », avant de fournir une explication beaucoup plus franche et directe : « *Pour 2023, nous étions repartis sur une subvention comprise entre 750 000 et 800 000 euros, mais nous avons appris l'organisation d'une manifestation de soutien au Channel le 6 mai prochain. Or, comme la maire de Calais ne veut pas financer un événement qui la clouerait au pilori, nous attendons de voir quelle sera*

la teneur de cette manifestation avant de compléter, ou non, l'enveloppe de 550 000 euros déjà votée à ce jour. »

La mairie est, par la voix de son adjoint à la Culture, également très claire sur ses motivations : *« Nous savons la chance qu'a Calais d'avoir une scène nationale sur son territoire et la programmation n'est absolument pas remise en cause, mais, au vu du conflit relationnel qui existe avec lui, nous ne voulons plus travailler avec Monsieur Peduzzi, qui est dans un chantage permanent avec la municipalité depuis de nombreuses années. »*

Conscient d'être personnellement dans le viseur, le patron du Channel donne à la volonté d'éviction municipale un caractère beaucoup plus politique. *« Ce qu'on me reproche, c'est d'avoir prêté deux mètres carrés de macadam pendant trois semaines à des bénévoles qui fabriquaient du pain à destination des exilés, ou encore d'accueillir au Channel des associations qui n'ont pas le droit de se réunir ailleurs dans Calais »,* argue-t-il, tandis que Pascal Pestre réfute, de son côté, toute *« chasse aux sorcières »*.

Malgré cette situation de blocage et l'attitude attentiste des autres tutelles du Channel (la Drac Hauts-de-France, le département du Pas-de-Calais et la Région Hauts-de-France), Francis Peduzzi espère encore que *« les choses puissent bouger »*, notamment grâce à la manifestation du 6 mai et à la pétition qui a déjà réuni plus de 6 500 signatures.

Il faut dire que le temps presse. La convention de mise à disposition qui permet au Channel d'occuper les anciens abattoirs du boulevard Gambetta, propriété de la ville, arrive à échéance le 31 décembre prochain. Si elle n'était pas renouvelée d'ici là, le théâtre pourrait être sommé de quitter les lieux. Une arme, létale, dont la mairie de Calais ne se privera peut-être pas.